

## Communiqué de presse



### La 30<sup>e</sup> édition des Journées européennes du patrimoine commémorera un siècle de protection des monuments historiques les samedi 14 et dimanche 15 septembre 2013

**Les prochaines Journées européennes du patrimoine fêteront en cette année 2013 un double anniversaire exceptionnel : la 30<sup>e</sup> édition de la manifestation et le centenaire de la loi fondatrice sur les monuments historiques du 31 décembre 1913.**

#### Contact presse

Département de l'information et de  
la communication  
01 40 15 80 20  
service-presse@culture.gouv.fr

Direction générale des patrimoines  
Christine de Rouville  
01 40 15 35 84  
christine.derouville@culture.gouv.fr

[www.culturecommunication.gouv.fr](http://www.culturecommunication.gouv.fr)

[www.facebook.com/ministere.culture.communication](https://www.facebook.com/ministere.culture.communication)

<https://twitter.com/MinistereCC>

Agence Façon de Penser  
Caroline Denhez  
01 55 33 15 83  
caroline@facondepenser.com

#### Un siècle de protection de monuments historiques

La loi de 1913 a su poser les fondations d'un système particulièrement riche de dispositifs de protection du patrimoine monumental, urbain et paysager en France.

Ce cadre juridique et réglementaire a eu une importance décisive pour la sauvegarde, la conservation et la valorisation d'une grande partie des monuments et sites patrimoniaux qui jalonnent les régions françaises, en métropole comme en Outre-mer.

La loi de 1913 et ses adaptations successives ont ainsi permis de garantir la continuité des sites patrimoniaux et, par extension, du tissu culturel et touristique de chaque région. Cet héritage fondamental se reflète aujourd'hui dans le volontarisme des milliers de propriétaires, publics comme privés, qui chaque année ouvrent leurs portes à tous les publics.

#### Une grande fête du patrimoine

En trente éditions – la première a été lancée le dimanche 23 septembre 1984 – les Journées européennes du patrimoine se sont attachées à prolonger, dans un esprit citoyen et convivial, les attendus de la loi de 1913, devenus un volet essentiel de la politique culturelle.

Événement populaire aujourd'hui incontournable, la manifestation a ainsi grandement contribué à sensibiliser les visiteurs aux enjeux du patrimoine, conformément au principe originel qui visait à leur faire mieux comprendre les édifices au milieu desquels ils vivent.

A l'occasion de cette 30<sup>e</sup> édition, de nombreuses animations en hommage à ce siècle de passion patrimoniale seront organisées pour permettre à chacun de mesurer l'extraordinaire vitalité du patrimoine.

## **Les organisateurs et les partenaires**

Les Journées européennes du patrimoine sont organisées par le ministère de la Culture et de la Communication et mises en œuvre par les directions régionales des Affaires culturelles. Placées sous le patronage du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne, elles reçoivent le concours des propriétaires publics et privés de monuments historiques, et bénéficient de l'implication du Centre des monuments nationaux, du réseau des Villes et Pays d'art et d'histoire, de la Fondation du Patrimoine et des associations de sauvegarde du patrimoine, présentes depuis la toute première édition, les Vieilles Maisons Françaises et la Demeure Historique.

Elles bénéficient cette année encore du soutien fidèle de Michelin, de la Fédération française du Bâtiment, de la RATP et de la Mairie de Paris, et d'une large couverture médias grâce au quotidien Metro, au magazine Art&Décoration, à France Télévisions et à Radio France.

## **Se renseigner**

Le programme des Journées européennes du patrimoine 2013 sera disponible en ligne à partir de mi-août sur le site [www.journeesdupatrimoine.culture.fr](http://www.journeesdupatrimoine.culture.fr). Les internautes pourront également suivre la préparation de l'événement sur les réseaux sociaux Facebook et Twitter (#JEP2013).

Paris, le 4 mars 2013